

Comment faire l'historique d'un véhicule ?

Présentation

L'histoire de la plaque d'immatriculation débute en 1783 par un arrêt du Conseil du Roi daté du 20 avril, qui ordonne à tous propriétaires de voitures de roulage de fixer en avant de leurs voitures une plaque en métal indiquant leur nom et domicile. Face à l'accroissement du nombre de véhicules en circulation, la réglementation se renforce. En 1899, tout véhicule circulant sur la voie publique doit être enregistré et homologué par l'administration des Mines, désignée pour homologuer les véhicules à moteur. Les premières cartes grises sont alors établies. Entre 1901 et 2009 plusieurs systèmes d'immatriculation se sont succédé ; voici un tableau récapitulatif les codes applicables au département du Doubs.

Département	1901-1928	1928-1950	1950-2009
Doubs	C, C-H	EK	25

Le système d'immatriculation de 1901 à 1928

Par circulaire du 11 septembre 1901, la France lance son premier système d'identification des véhicules à moteur et c'est à l'administration des Mines que revient la tâche d'attribuer les numéros d'immatriculation, d'où l'appellation de « plaques minéralogiques ».

Une quinzaine d'arrondissements minéralogiques sont alors créés sur le territoire national. Chacun de ces arrondissements, identifié par une lettre correspondant à son chef-lieu, regroupe plusieurs départements.

Lettres attribuées en 1901 aux arrondissements d'immatriculation dont relevaient les départements se trouvant dans l'actuelle Bourgogne-Franche-Comté :

C : Chalon-sur-Saône (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Yonne) ; F : Clermont-Ferrand (Nièvre) ; N : Nancy (Haute-Saône et Territoire-de-Belfort)

Une première série de 999 numéros est alors créée. À partir de 1905, pour faire face à la croissance du parc automobile, des numéros sont alors ajoutés de part et d'autre de la lettre indicative. Les numéros sont gérés par le service des Mines au niveau des chefs-lieux et les registres d'immatriculation sont tenus par la préfecture par ordre chronologique d'attribution des cartes grises.

Pour le département du Doubs, qui a reçu la lettre C, voici à titre indicatif quelques exemples de la progression des immatriculations entre 1901 et 1919 :

- 144C, attribuée le 05/03/1908
- 77C5, attribuée le 04/10/1909
- 845C4, attribuée le 16/06/1911

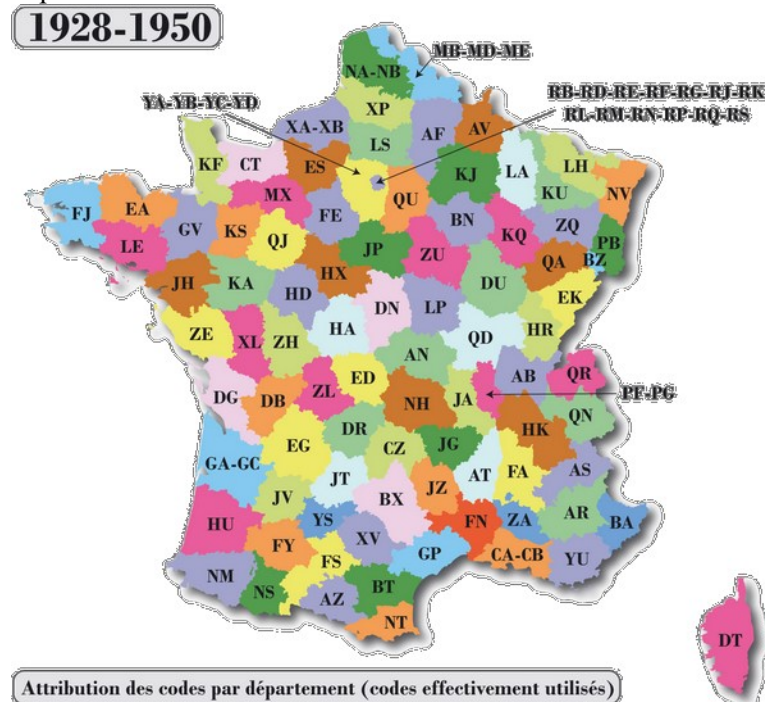
En 1919 (15 novembre), la réorganisation générale des arrondissements minéralogiques entraîne une importante modification des ressorts. Ainsi, de la fusion des arrondissements de Chalon-sur-Saône (lettre C) et de Chambéry (lettre H), naît celui de Lyon (C-H) dont le ressort ne correspond pas exactement à celui des deux arrondissements précédents. Cette organisation fonctionne jusqu'en 1928.

Lettres attribuées à partir de 1919 aux arrondissements d'immatriculation dont relevaient les départements se trouvant dans l'actuelle Bourgogne-Franche-Comté :

C-H : Lyon (Côte-d'Or, **Doubs**, Jura, Saône-et-Loire) ; **Y-Z** : Rouen (Yonne) ; **F** : Clermont-Ferrand (Nièvre) ; **N-O** : Nancy (Haute-Saône et Territoire-de-Belfort)

Le système d'immatriculation de 1928 à 1950

C'est le 1^{er} octobre 1928 que se met en place le second système d'immatriculation. L'identification se fait, au niveau départemental, par un système de doubles lettres, dont l'affectation apparaît sur la carte. Selon l'importance des départements, ces blocs de lettres sont progressivement rallongés par un chiffre allant de 1 à 9. Pour les numéros de série précédant les lettres indicatives, 4 chiffres sont prévus dès le départ.



*Pour le département du Doubs, qui a reçu les lettres **EK**, voici à titre indicatif quelques exemples de la progression des immatriculations entre 1928 et 1950 :*

1EK, attribué le 01/10/1928
4797 EK1, attribué le 09/11/1933
6793 EK2, attribué le 29/03/1938
5224 EK3, attribué le 14/05/1943
8864 EK4, attribué le 31/03/1950

Dès lors le service des Mines n'intervient plus dans l'attribution des immatriculations. Cette mission est transférée à la préfecture, qui gère simultanément l'immatriculation des véhicules et la délivrance des cartes grises.

Le système d'immatriculation de 1950 à 2009

Le système de 1928 est remplacé le 1^{er} avril 1950 par un mode de composition du numéro d'immatriculation entièrement refondu. Le département est alors identifié par un code numérique de 1 à 90 et de 971 à 974 pour les départements d'outre-mer. Désormais, le numéro d'immatriculation comporte 2 parties : une partie numérique évoluant de 1 à 999 et une partie alphabétique progressant de A à Z puis, selon les besoins des départements, de 1 à 9999 et de AA à ZZ.

Pour le département du Doubs, qui a reçu le code 25, voici à titre indicatif quelques exemples de la progression des immatriculations entre 1950 et 2009 :

1A25, attribué le 05/04/1950

1AA25, attribué le 01/12/1951

7658ZV25, dernier numéro, attribué le 13/10/2009

Le système d'immatriculation depuis 2009

Le 15 avril 2009, le système d'immatriculation des véhicules (SIV) remplace le fichier national des immatriculations (FNI). Concernant au départ uniquement les véhicules neufs, ce système d'immatriculation à vie est élargi à partir du 15 octobre 2009 aux véhicules immatriculés dans l'ancien système lors d'un changement de propriétaire ou de domicile (mutations). Dès lors, les immatriculations ne sont plus émises au niveau départemental, mais au niveau national, dans une numérotation chronologique sans lien avec le domicile du propriétaire.

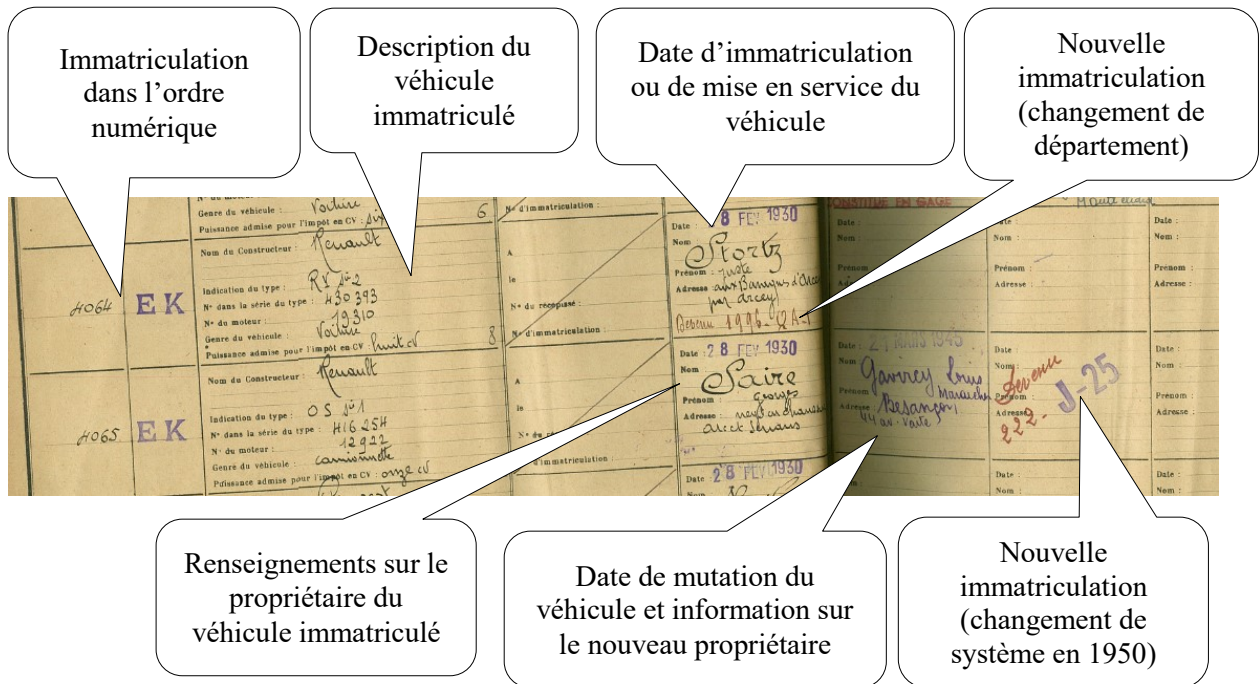
La plaque d'immatriculation se compose d'un ensemble de 7 caractères alphanumériques qui se divisent successivement en 2 lettres, un tiret, 3 chiffres, un tiret et 2 lettres (exemple : AA-123-AA).

Comment retrouver un véhicule immatriculé ?

Aux Archives départementales du Doubs, les registres de déclarations de mise en circulation et d'immatriculation sont classés en série M (fonds de la Préfecture) pour les années 1901 à 1950 et en série W (versements réalisés par la Préfecture) après 1950.

Ces registres, tenus chronologiquement par ordre d'immatriculation, précisent les caractéristiques et l'historique de chaque véhicule immatriculé dans le Doubs, ainsi que les nom et adresse des propriétaires successifs. Sauf précisions contraires, tous les types de véhicules devant être immatriculés (voiture, camionnette, tracteurs, motocyclette...) sont consignés dans ces registres.

Ces registres étant dépourvus de tables alphabétiques des propriétaires, il est impossible de retrouver un véhicule par le nom de son propriétaire. Seuls la date ou le numéro d'immatriculation permettent de retrouver un véhicule et/ou son propriétaire. Il est ainsi possible grâce aux immatriculations successives de faire la généalogie d'un véhicule.



Pour retrouver une immatriculation entre 1901 et 1950

Pour cette période **la série des registres d'immatriculation n'est pas complète.**

Pour la période allant de **1901 à 1928**, correspondant aux **immatriculations** dans le **Doubs** par la **lettre indicative C ou C-H**, seul un registre (référence M3894bis) couvrant les mises en circulation entre 1908 et 1912 est conservé.

En raison des lacunes pour cette période, la recherche peut être complétée par la consultation des registres de déclarations de propriétaires de véhicules à moteur conservés sous les références [M3941 à M3950](#).

Pour les années **1928 à 1950**, les registres conservés sous les références [M3895 à M3927](#) permettent de retrouver les **immatriculations** établies dans le **Doubs** avec les **lettres indicatives EK**. Il convient de se reporter à l'instrument de recherche en ligne qui permettra d'obtenir la cote précise du registre à consulter en fonction de l'immatriculation ou de la date de mise en circulation.

Pour les années **1942 à 1950**, les Archives départementales conservent plusieurs registres d'immatriculation de **séries spéciales**. On y trouvera les **vélocycles immatriculés avec les lettres indicatives EP** (références M3928-M3933), les **remorques immatriculées avec les lettres indicatives ER4** (référence M3934). et les **tracteurs immatriculés avec les lettres indicatives ER8** (référence M3935-M3936).

Pour retrouver une immatriculation après 1950

Pour les **années 1950 à 1982**, doté de la date ou du numéro d'immatriculation, il convient de consulter les registres conservés sous les références [1432W](#), [1535W](#) et [1615W](#) dont le détail est disponible sur le portail de recherche.

Pour les **années 1987 et 1988**, la sous-préfecture de Montbéliard a versé aux Archives départementales pour conservation 4 registres des immatriculations neuves (1569W488-491) concernant les véhicules immatriculés TJ à TR, 1 registre des mutations (1569W492) et 1 registre d'immatriculation temporaire (1569W493). Ces registres **concernent uniquement l'arrondissement de Montbéliard.**

Les délais de consultation à respecter

Les **registres des immatriculations** contiennent des informations à caractère privé, ils ne sont donc librement communicables qu'au terme d'un délai de **50 ans à compter de la date de clôture du registre**. Avant cette date, la communication doit faire l'objet d'une demande de dérogation.